



Rapport d'activité 2014

Commission locale de l'eau du SAGE Boutonne

Validé en séance plénière de la CLE le 12 février 2015

PREAMBULE

L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la révision du SAGE Boutonne avec notamment la validation de la stratégie et la rédaction des documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et Règlement). Dans ce cadre, des réunions de concertation se sont déroulées sous la forme de rencontres individuelles, de groupes de travail, etc. permettant la transcription de la stratégie en règles et dispositions qui soient fiables d'un point de vue juridique et fidèles aux attentes des acteurs du territoire.

En application de la disposition 4.3 du SAGE de 2008, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions menées par la cellule d'animation du SAGE Boutonne, pour le compte de la CLE, pendant l'année 2014.

I- LES TRAVAUX DE LA CLE

LES REUNIONS

En 2014, la CLE s'est réunie par deux fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
30.01.2014	Saint-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.07.2013- Validation du rapport d'activité 2013- Validation du tableau de bord 2012 du SAGE- Validation de la stratégie de la CLE dans le cadre de la révision du SAGE- Restitution de l'inventaire des zones humides de la commune de Fontenille-St-Martin d'Entraigues
04.12.2014	Aulnay-de-Saintonge	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30.01.2014- Elections d'un Vice-Président et de 4 membres du bureau de la CLE suites aux élections municipales de mars 2014- Première présentation des documents du SAGE Boutonne révisé (PAGD, Règlement)- Lancement de l'élaboration du contrat territorial Boutonne

Par ailleurs, la CLE a été réunie de manière informelle au mois de septembre, la publication de l'arrêté portant renouvellement de la CLE suite aux élections municipales de mars 2014 n'étant intervenue qu'en date du 10 septembre 2014 :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
11.09.2014	Saint-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Présentation de la poursuite de la démarche de révision du SAGE (méthode, calendrier)- Restitution de l'étude pour la restauration hydromorphologique de la Boutonne moyenne et de ses affluents conduite par le SIBA (17)

Le bureau de la CLE s'est quant à lui réuni une fois :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
23.01.2014	Saint-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none">- Point sur la révision du SAGE et le calendrier- Lancement d'une étude pour la révision du SAGE : rédaction des documents du SAGE, relecture juridique- Proposition d'une stratégie pour la CLE

En outre, suite à la modification de la composition de la CLE liée aux élections municipales de mars 2014, et étant donné que la désignation du nouveau bureau n'est intervenue qu'au mois de décembre, un Comité de pilotage constitué pour le suivi de la révision du SAGE s'est réuni deux fois en lieu et place de celui-ci :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
19.06.2014	Saint-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la prestation relative la révision du SAGE (rédaction des documents du SAGE, relecture juridique) : méthode, calendrier, etc. - Proposition d'une trame pour la rédaction des documents du SAGE, issue de la transcription de la stratégie votée par la CLE en janvier 2014
12.11.2014	Saint-Jean-d'Angély	<ul style="list-style-type: none"> - Première présentation du PAGD et du Règlement du SAGE révisé - Préparation de la CLE du 4 décembre 2014 - Rappel du calendrier

Par ailleurs, un Comité de relecture représentatif des membres de la CLE a été constitué afin de procéder à la relecture au mot-à-mot des dispositions et règles du futur SAGE avant leur présentation à la CLE et ses différentes instances. Il s'est réuni trois fois au cours de l'année :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
17.09.2014	Saint-Jean-d'Angély	- Relecture des dispositions et règles relatives aux thématiques « gouvernance » et « milieux aquatiques »
01.10.2014	Saint-Jean-d'Angély	- Relecture des dispositions et règles relatives aux thématiques « quantité » et « inondations »
15.10.2014	Saint-Jean-d'Angély.	- Relecture des dispositions et règles relatives à la thématique « qualité »

A noter la réunion de groupes de travail représentatif des acteurs de la gestion de l'eau sur le bassin versant, afin de préciser certaines dispositions ou règles dans le cadre de la rédaction des dispositions et règles du SAGE :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
03.11.2014	Saint-Julien de l'Escap	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion quantitative : seuils de gestion au Moulin de Châtre, volumes prélevables - Qualité : définition d'objectifs intermédiaires en termes d'état écologique des masses d'eau superficielles - Milieux aquatiques : ciblage géographique (cartes) d'un certain nombre de dispositions (morphologie des cours d'eau, restauration des habitats piscicoles, continuité, gestion des ouvrages, inventaire des zones humides/haies), etc.
12.11.2014	Saint-Jean-d'Angély	- Volumes prélevables (Infra-Toarcien)

LA COMMUNICATION

Compte-tenu de la charge de travail très importante en 2014, les actions de communication pour le compte de la CLE ont été restreintes. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositions 2b.19 et 4.3 du SAGE de 2008.

- ***A destination des membres de la CLE et de la structure porteuse du SAGE***

Différentes brochures ont été publiées par la structure porteuse du SAGE au cours de l'année 2014 :

- Un guide relatif à la CLE (rôle, composition, fonctionnement, etc.)
- Un guide relatif à la structure porteuse du SAGE (rôle, composition, fonctionnement, etc.)
- Un bulletin d'information relatif à la révision du SAGE (septembre 2014)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du SAGE.

- ***A destination des collectivités***

Deux documents ont été publiés en 2014 par la structure porteuse du SAGE sur la thématique des zones humides :

- Une brochure d'information sur la nécessité de préserver les zones humides
- Une plaquette sur les outils et démarche de connaissance, préservation et protection des zones humides

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet du SAGE.

- ***A destination des acteurs locaux***

- **Suivi du réseau d'échelles limnimétrique**

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne s'est achevée fin 2010. 2014 constitue donc la quatrième année complète de relevés pour ce réseau. Les personnes en charge des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SIBA pour la partie moyenne ;
- Le Technicien médiateur de rivières du SMBB pour la partie amont.

Afin de les remercier de leur collaboration et en vue de leur présenter les résultats et analyses de ce suivi sur les années 2013 et 2014, une réunion a été organisée le 16 décembre 2014.

L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a été convié à y participer.

- ***A destination du public***

- **Journée d'information sur les inondations**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI) Charente et Estuaire, porté par l'Institution du fleuve Charente (EPTB Charente), le SYMBO organise une journée annuelle d'information relative aux risques inondation sur le bassin de la Boutonne. En 2014, cette journée s'est tenue le dimanche 7 septembre.

La journée était axée sur le rôle des zones humides dans la limitation de certains phénomènes de crues et s'est articulée autour d'une exposition accessible toute la journée ainsi que des animations (projection vidéo, débat et parcours guidé le long de la Boutonne) proposées l'après-midi. Une brochure de communication à portée générale a été éditée et diffusée.

A noter également : l'exposition « Le risque inondation sur le bassin de la Boutonne », élaborée par le SYMBO, a été utilisée dans le cadre des journées du patrimoine organisées à Tonnay-Boutonne les 20 et 21 septembre 2014.

- **A destination des scolaires**

La cellule d'animation a été associée en 2014 à différentes actions visant à sensibiliser le public scolaire et/ou étudiant aux enjeux liés à la gestion de la ressource en eau. Ces actions de communication sont également l'occasion de présenter le SAGE et les métiers en rapport avec la gestion de l'eau.

La cellule d'animation est notamment intervenue auprès :

- D'une classe de baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune » (GMNF) du lycée agricole de Melle (1 demi-journée) ;
- D'étudiants en BTSA « gestion et protection de la nature » (GPN) du lycée agricole de Melle (1 demi-journée) ;
- D'étudiants en Licence professionnelle « usage et qualité des eaux » (UQEaux) du lycée agricole de Saintes (3 demi-journées).

- **Articles de presse**

En 2014, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Des articles de presse également été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse et des structures gestionnaires des cours d'eau sur le bassin versant.

- **Site Internet**

Le site Internet du SAGE Boutonne - en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse www.sageboutonne.fr - est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques relatives à l'eau, la mise à disposition de la documentation liée au SAGE Boutonne, etc. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétriques sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Le site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente en lien avec la gestion de l'eau.

Ce site Internet permet également la diffusion des documents de travail avant les réunions, par le biais d'espaces de connexion sécurisés.

Il est à noter qu'une fois validés les comptes-rendus de la CLE, du bureau de la CLE, des commissions thématiques, ainsi que les rapports d'activités sont rendus publics sur le site Internet du SAGE (menu « Documentation », rubrique « Travaux de la CLE »).

De plus, les diaporamas présentés en réunion sont disponibles sur ce même site (menu « Documentation », rubrique « Documents d'information »).

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

La participation de représentants de la CLE à une quarantaine de réunions en 2014 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou indirect avec le SAGE.

- **Préfectures, DISE, DDT(M)**

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2014, la participation aux conférences départementales de l'eau, etc. des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de la situation de la ressource en eau sur le bassin. La CLE a également été invitée à différents groupes de travail des MISEN 17 et 79, ainsi qu'aux réunions de concertation organisées par la Préfecture de Région dans le cadre de l'élaboration du V^{ème} PAZV

Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a été associée aux réunions et groupes de travail organisés par les services de l'Etat, notamment la Préfecture de Région, relatifs à la mise en œuvre de la Directive Nitrates (élaboration du V^{ème} PAZV).

- **Sous-Préfecture de Saint-Jean d'Angély**

La cellule d'animation du SAGE a en outre été associée à différentes réunions organisées à l'initiative de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély concernant :

- La mise en place d'un comité de filière relatif à la populiculture sur le territoire ;
- La gestion des débits sur la Boutonne aval suite à un incident survenu au début du printemps.

- **Agence de l'eau Adour Garonne**

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement enrichissants entre les animateurs du bassin Adour Garonne.

En 2014, l'agence de l'eau Adour-Garonne a notamment organisé une journée technique d'échange relative à la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) et à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) qu'elle instaure. Des représentants de la CLE et de la structure porteuse du SAGE ont participé à cette journée.

- **Région Poitou-Charentes**

La CLE a été invitée à différentes réunions organisées par la Région Poitou-Charentes :

- Conférences régionales de l'eau ;
- Réunions de présentation des nouveaux dispositifs mis en place pour la programmation 2015-2020 du FEADER, à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration des projets agro-environnementaux et climatiques (co-animation avec les services de la DRAAF et des DDT).

- ***EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente***

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin Charente, et notamment le suivi du Plan de Gestion des Etiages, le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations et le programme migrateurs.

En 2014, plusieurs réunions concernant le l'élaboration du SAGE Charente ont également été organisées afin d'identifier les tendances d'évolution liée à l'eau et aux milieux aquatiques, les enjeux et les leviers mobilisables. Ces travaux vont servir de base à l'élaboration de la stratégie globale du SAGE Charente qui devrait être validée début 2015.

Des échanges techniques entre les cellules d'animation des SAGE Boutonne et Charente sont réalisés régulièrement, plus particulièrement sur certaines thématiques (zones humides, etc.). Cette collaboration inter-SAGE doit être développée afin de maximiser la cohérence entre les deux SAGE.

- ***SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SI Trézence et Soie, SYMBO***

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens rivières, ainsi que les études menées sur le bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des actions réalisées dans le cadre de l'atteinte des objectifs fixés par SAGE sur l'ensemble du territoire.

De plus, des interventions sont régulièrement faites par la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures pour informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Ces syndicats ont notamment été mis à contribution en 2014 dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord 2013.

- ***Syndicat 4B***

Le programme Re-Sources sur la Boutonne en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE et des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées. En 2014 ces réunions ont permis le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions territorial (PAT), intégré au contrat territorial Re-Sources signé à la fin de l'année 2011.

La CLE a notamment été associée aux réunions des comité technique et de pilotage. Elle est également associée aux différentes actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAT.

- ***SERTAD***

Le syndicat des eaux du SERTAD porte une démarche Re-Sources sur le captage d'eau potable de la Chancelée, en Deux-Sèvres. La CLE est bien évidemment associée à cette démarche, qui a consisté en 2014 en la validation du diagnostic des pressions sur l'aire d'alimentation de captage, ainsi que celle du PAT correspondant.

- ***Syndicat des eaux de la Charente-Maritime***

En 2014, la cellule d'animation du SAGE Boutonne a été associée à différentes études (étude hydrogéologique, inventaire des risques de pollution, étude agro-pédologique) réalisées dans le cadre d'une démarche portée par le Syndicat des eaux 17, afin d'évaluer les mesures nécessaires à la restauration de la qualité de la ressource en eau du captage de Poursay-Garnaud.

- **Conseil Général 17**

Le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Des échanges réguliers ont notamment lieu avec la cellule rivières et le Service des voies d'eau (SEVE) chargé de gérer la Boutonne aval.

De plus, suite à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département, achevée en 2012, le Conseil général de la Charente-Maritime porte actuellement le projet d'un Syndicat mixte départemental des réserves de substitution. Ce projet est suivi de près par la cellule d'animation du SAGE, qui participe aux réunions organisées dans ce cadre.

En outre, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée à différentes réunions relatives à :

- La définition d'un protocole de gestion des niveaux d'eau sur la Boutonne aval ;
- La révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Charente-Maritime (validation du diagnostic en mars 2014, construction de scenari) ;
- L'élaboration d'un Schéma départemental des cours d'eau de Charente-Maritime (état de lieux et diagnostic) ;
- La définition d'itinéraires pédestres et cyclables le long des vallées de la Boutonne et de la Trézence dans le cadre du Plan départemental des cheminements.

- **Conseil Général 79**

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil général des Deux-Sèvres, notamment sur les thématiques relatives aux milieux aquatiques, à l'assainissement et à l'eau potable. En 2014, la CLE a été représentée lors de réunions organisées autour de la gouvernance de l'eau et de la mise en place d'une structure départementale compétente dans ce domaine.

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux thématiques :

- L'**ORENVA** (Observatoire Régional des plantes Exotiques ENvahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes) : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a en effet choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011 en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, AAPPMA, cellule rivières du CG 17) sont centralisées et une synthèse est produite. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces aquatiques envahissantes, de créer un référentiel et de coordonner les actions de prévention / lutte.
- Les **zones humides** : la CLE du SAGE Boutonne souhaite que soient conduits des inventaires de zones humides sur l'ensemble des communes du bassin versant. Le Forum des Marais Atlantiques étant un référent incontestable en la matière, cette structure est associée aux différentes réunions et groupes de travail organisés dans ce cadre.

- **Les SCoT**

La cellule d'animation du SAGE est associée à l'élaboration et au suivi des SCoT portés par le Syndicat Mixte du Pays Mellois et la Communauté de communes des vals de Saintonge.

Le SCoT de Vals de Saintonge est approuvé depuis le mois d'octobre 2013, celui du Pays Mellois est en cours d'élaboration depuis le mois de mars 2014.

- **Natura 2000**

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier en ce qui concerne les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (animateur : SMBB) en Deux-Sèvres.

- **OUGC Saintonge**

Suite à la désignation de la Chambre d'agriculture régionale en tant qu'Organisme unique de gestion collective des prélèvements de l'eau pour l'irrigation agricole (OUGC) sur le bassin de la Boutonne, la cellule d'animation du SAGE a été invitée à la première réunion du Comité d'orientation (CODOR) de l'OUGC Saintonge. Cette réunion avait pour objectif de présenter la gouvernance et le fonctionnement de l'OUGC, son financement et le planning des travaux pour 2014-2015 (procédure mandataire 2015, dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle et étude d'impact).

- **Manifestations diverses**

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées Générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, de propriétaires de marais ou de l'UNIMA.

II] LES PRIORITES DE 2014

LA GESTION QUANTITATIVE

- **Volumes prélevables**

En écho à la disposition 1.1 du SAGE de 2008, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE.

Les dates clés concernant les volumes prélevables pour le bassin de la Boutonne sont rappelées ci-dessous :

- **11 janvier 2010** : Formulation par la CLE d'une proposition chiffrée au Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ;
- **21 juin 2011** : Signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes, dans lequel est notamment convenu en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :
 - L'atteinte d'un volume prélevable intermédiaire (hors Infra-Toarcien) de 6 Mm³ d'ici 2017 ;
 - Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm³ d'ici 2021 (fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11/01/2010).

- **9 novembre 2011** : Notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, dont les chiffres sont présentés dans le tableau ci-dessous ;

Volume prélevable / Eau potable	Volume prélevable / Industrie	Volume prélevable / Irrigation		
		1 ^{er} avril – 30 septembre (Mm ³)		Retenues déconnectées
Annuel (Mm ³)	Annuel (Mm ³)	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

- **4 décembre 2012** : Présentation en CLE d'une première version des règles du Règlement du SAGE concernant la répartition des prélèvements par usage, sur la base des volumes évoqués précédemment.

- **Les réserves de substitution**

Compte-tenu du déséquilibre quantitatif structurel observé sur le bassin versant, la question des réserves de substitution est souvent au centre des débats organisés par la CLE. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des dispositions 1.16 et 1.17 du SAGE de 2008.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, un projet de réserves de substitution est porté par l'ASA Boutonne, comprenant la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 5.8 Mm³ ; afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'été.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, la CLE a été associée en 2014 au comité de suivi des 5 réserves de substitution réalisées dans le cadre du projet porté par la Compagnie d'Aménagement des Deux-Sèvres (CAEDS) et dont l'objectif est de substituer des forages profonds agricoles afin les dédier à l'alimentation en eau potable.

Enfin, suite à l'étude finalisée en 2012 et visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département, le Conseil général de la Charente-Maritime porte un projet de Syndicat mixte départemental des réserves de substitution qui aura notamment pour objet la création et la gestion de réserves de substitution afin d'assurer la fourniture de l'eau brute d'irrigation aux associations syndicales autorisées en vue de sa redistribution par celles-ci à leurs membres. La CLE suit de près cette démarche et participe aux réunions organisées dans ce cadre par le Conseil général.

- ***L'OUGC Saintonge***

Le 18 décembre 2013, la Chambre régionale d'agriculture du Poitou-Charentes a été désignée Organisme unique de gestion collective des prélèvements (OUGC) d'eau à usage d'irrigation agricole sur le bassin de la Boutonne.

Cette désignation va permettre de passer d'un système de gestion individuelle à un système de gestion collective des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant : répartition des volumes autorisés entre les irrigants, adaptation des prélèvements afin d'anticiper la situation de crise.

Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a été conviée à la première réunion du Comité d'orientation de l'OUGC Saintonge, relative à sa mise en place. Cette réunion a notamment permis d'aborder les questions de gouvernance, de fonctionnement et de calendrier.

La CLE sera particulièrement attentive aux travaux réalisés par l'OUGC, qui devront s'inscrire dans le cadre fixé par le SAGE Boutonne révisé, notamment pour ce qui concerne les volumes prélevables et les seuils de gestion. A noter qu'un bilan annuel de la gestion des prélèvements agricoles sur le bassin doit être réalisé par l'OUGC auprès de la CLE.

- ***Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente***

La révision du PGE Charente a été actée en 2010, et prévoit une mise à jour impliquant la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet coordonnateur de bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique...

La cellule d'animation du SAGE a été associée en 2014 aux réunions du comité de suivi du PGE. Ces réunions avaient notamment pour objectif de faire le point sur l'élaboration de l'avenant au protocole PGE pour la période 2015-2018, qui devrait être validé par la Commission de suivi du PGE début 2015.

- ***Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques***

La disposition 1.23 du SAGE Boutonne de 2008 recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2014 constitue la quatrième année de suivi complet.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses obtenus sur 2013 et 2014 a été réalisée au mois de décembre 2014, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés. Cette réunion fut l'occasion de remercier les releveurs (bénévoles de la Boutonne aval, Techniciens Médiateurs de Rivières sur la Boutonne moyenne et la Boutonne amont) pour leur collaboration et de souligner l'importance de ce suivi hebdomadaires des échelles.

- **La station de jaugeage de St Jean d'Angély**

La disposition 1.22 du SAGE de 2008 recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne.

La station de mesure de débit de Saint-Jean-d'Angély est opérationnelle depuis le mois d'avril 2011. Elle est donc suivie quotidiennement par le SYMBO depuis cette date, au même titre que la station du moulin de Châtre.

Toutefois, des difficultés d'ordre techniques (problèmes au niveau des capteurs débitométriques, vandalisme, etc.) entraînent régulièrement des absences de données. Le Président de la CLE a alerté les services de l'Etat sur cette question, par courrier en date du mois de mai 2014.

Une réponse lui a été apportée par courrier en juillet, puis en séance plénière de la CLE au mois de septembre suivant : des interventions sont en cours afin d'essayer de fiabiliser la station défaillante et une analyse des données exploitables recueillies jusqu'à présent est prévue. Cependant, l'étude d'un autre site pour la mise en place de cette station devra peut-être être envisagée. Il faudra vraisemblablement attendre encore quelques temps avant de pouvoir disposer de références solides en vue de définir les seuils de gestion prévus par la disposition 1.6 du SAGE de 2008.

A noter qu'à travers ses travaux liés à la révision du SAGE, la CLE insiste sur la nécessité de disposer d'une mesure de débit à cet endroit du bassin et sur la définition d'un débit objectif complémentaire. Elle sera donc particulièrement vigilante quant aux suites données à ce dossier.

- **L'étiage**

L'année hydrologique 2013-2014 a été marquée par une pluviométrie largement excédentaire.

Les précipitations, nettement supérieures aux normales saisonnières durant l'hiver 2013-2014, ont permis de débiter l'étiage dans une situation favorable (du point de vue quantitatif) pour les nappes et les cours d'eau.

De plus, les évènements pluvieux qui sont intervenus à la fin du printemps et au cours de l'été (avec parfois d'importants pics au mois de mai et juillet-août) ont permis un maintien de débits à la station du moulin de Châtre généralement supérieurs à la moyenne (voire aux maximums connus en mai et août). Ainsi, les différents seuils de gestion n'ont pas été franchis au cours de l'étiage 2014, et ce malgré un mois de septembre largement déficitaire en termes de pluviométrie.

Du fait de la bonne reconstitution des ressources en eau lors de la période de recharge naturelle et des conditions climatiques favorables au cours du printemps et de l'été, la situation quantitative des ressources en eau a donc été globalement favorable sur la période d'étiage 2014. Il est toutefois important de noter que la pluviométrie influence directement l'état quantitatif des ressources en eau.

En ce qui concerne les milieux aquatiques et l'écoulement des cours d'eau, la situation n'est pas aussi favorable. Les affluents de la Boutonne moyenne ont par exemple connu des situations d'assecs dès le mois de juin, avec une dégradation de la situation au cours des mois suivants. Le secteur amont du bassin versant a également connu une dégradation des écoulements au mois de septembre, en lien avec la pluviométrie déficitaire sur ce mois.

La cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différents comités quantitatifs et conférences de l'eau organisés par les Préfectures.

LE SUIVI DU SAGE : LE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les dispositions 4.4 et 4.5 du SAGE de 2008.

L'élaboration du tableau de bord 2013 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne le recueil des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Pour rappel, le tableau de bord 2009 - validé par la CLE en 2010 - a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, les tableaux de bord élaborés depuis sont construits suivant le même modèle. Il faudra cependant réfléchir à un modèle de tableau de bord plus optimal, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents donnant une bonne vision du bassin en termes de gestion de la ressource en eau. Cette révision du tableau de bord est envisagée dans le cadre de la révision du SAGE.

Le tableau de bord 2012 a été validé en CLE le 30 janvier 2014. Le tableau de bord 2013 du SAGE Boutonne sera validé par la CLE début 2015.

LA REVISION DU SAGE

Comme le précise la disposition 4.13 du SAGE de 2008, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. Ainsi, le Règlement du SAGE (opposable aux tiers) doit être rédigé, et l'ensemble des documents du SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne. La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE, et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre **2010**.

Suite à l'échec de deux consultations lancées en **2011** pour réaliser une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne en vue de servir de support à la révision du SAGE, il a été décidé - en accord avec les partenaires techniques et institutionnels - de procéder à une révision du SAGE en interne dans un premier temps.

Ainsi, la cellule d'animation du SAGE a réalisé en **2012** la première étape de cette révision qui consiste en la révision de l'état initial du SAGE. Puis, entre le dernier trimestre 2012 et le premier semestre 2013, c'est sur la révision du diagnostic que s'est concentré le travail. L'état initial et le diagnostic révisés ont respectivement été validés par la CLE le 25 avril et le 18 juillet 2013.

Pour la suite de la révision du SAGE, le recours à un prestataire a été envisagé pour l'élaboration des documents du SAGE et la rédaction du rapport environnemental. Cependant, la consultation lancée début **2013** s'est une nouvelle fois avérée infructueuse. Aussi, il a été décidé de procéder au recrutement d'un chargé d'études pour la réalisation de ces missions. Le chargé d'études a pris ses fonctions au SYMBO au mois d'avril 2013 pour une durée de 6 mois renouvelée une fois. Le travail conduit sur l'année 2013 a abouti à la validation de la stratégie du SAGE fin janvier 2014.

En **2014**, le lancement d'une nouvelle consultation a permis de recourir à un prestataire afin d'appuyer la structure porteuse du SAGE dans la suite de la procédure de révision. Ainsi, depuis le mois de mai 2014, le bureau d'études SCE travaille à la rédaction des documents du SAGE sur la base de la stratégie votée fin janvier, en lien étroit avec l'animatrice du SAGE. Le projet de SAGE devrait être validé par la CLE début 2015.

III] LE SUIVI DES INITIATIVES LOCALES ET DE LA REGLEMENTATION

LES PROGRAMMES RE-SOURCES

Compte-tenu des problèmes liés à l’approvisionnement en eau potable de bonne qualité en Deux-Sèvres, le syndicat 4B pilote une opération Re-Sources sur 12 captages « Grenelle » de son territoire. D’autre part, le syndicat des eaux du SERTAD a lancé en 2013 une démarche « Re-Source » sur un 13^{ème} captage « Grenelle » du bassin de la Boutonne. Dans ce cadre, des échanges importants sont réalisés entre la cellule d’animation du SAGE et celles des programmes Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l’eau sur le bassin versant.

Le suivi de ces programmes entre dans le cadre des dispositions 2a.2 et 2b.8 du SAGE de 2008.

Cette année, la cellule d’animation du SAGE Boutonne a notamment été invitée à participer à :

- Des réunions du comité technique et du comité de pilotage du programme Re-Sources « Boutonne amont » (SMAEP 4B). Ces réunions avaient pour but de suivre la mise en œuvre du Plan d’actions territorial (PAT) inscrit au sein du Contrat territorial Re-sources, et notamment de faire le bilan de la programmation 2011-2014 de ce contrat qui entre à présent en phase d’évaluation ;
- Des réunions relatives à la validation du diagnostic des pressions conduit dans le cadre du programme Re-Sources sur le captage de la Chancelée (SERTAD), ainsi qu’à l’élaboration du PAT correspondant.

LES ETUDES HYDROMORPHOLOGIQUES DE LA BOUTONNE AMONT ET MOYENNE

Afin de dresser le bilan de l’état hydraulique et hydrologique du bassin de la Boutonne amont, le SMBB a lancé une étude hydromorphologique en 2009. Cette étude, achevée en 2010, a abouti à l’élaboration du Programme d’actions pluriannuel du syndicat, basé sur les priorités identifiées.

En 2014, la cellule d’animation du SAGE a été associée au suivi de la mise en œuvre des actions du programme du syndicat.

Une étude similaire à celle portée par le SMBB a été lancée par le SIBA sur la Boutonne moyenne en 2011, afin d’identifier les actions à mener pour permettre la restauration hydromorphologique de la Boutonne moyenne et de ses affluents.

En lien avec la disposition 3.6 du SAGE de 2008, et au même titre que pour l’étude conduite par le SMBB, la cellule d’animation du SAGE a été associée aux travaux menés dans le cadre de cette étude, dont le rendu a été présenté courant 2014. En a découlé le programme pluriannuel de gestion du SIBA, présenté fin 2014.

LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le bassin versant de la Charente connaît une hydrologie contrastée : des étiages sévères et des crues remarquables tant par leur intensité que par leur durée. C'est pourquoi l'EPTB Charente a engagé un premier Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le volet fluvial contractualisé sur la période 2004-2011, axé sur la connaissance du risque, le renforcement de la stratégie de prévention des inondations et la mise en place de mesures préventives.

Un nouveau dispositif PAPI a vu le jour en 2011, élargi à l'ensemble des aléas inondation, à l'exclusion des débordements de réseau, et doit s'étendre sur la période 2012-2016.

Durant l'année 2014, la cellule d'animation du SAGE a donc été associée à la mise en œuvre du PAPI « Charente et Estuaire » dont la convention a été signée par les différents partenaires le 7 mai 2013. Elle a notamment été conviée à participer à des réunions du comité technique fluvial et du comité de pilotage afin de suivre la mise en œuvre des actions programmées.

Par ailleurs, en ce qui concerne le bassin de la Boutonne, le SYMBO s'est engagé à mener des actions de communication sur la thématique des inondations (journée d'information, pose de repères de crues). Ces actions rentrent dans le cadre de la disposition 3.27 du SAGE de 2008.

Ainsi, pour l'année 2014, le SYMBO a organisé une journée d'information relative au risque inondation sur le bassin de la Boutonne le 7 septembre 2014 à Saint-Julien-de-l'Escap.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre de l'élaboration / la révision de leurs documents d'urbanisme, plusieurs communes du territoire se lancent dans la réalisation d'inventaires de zones humides. La réalisation de ces inventaires sera vraisemblablement une demande forte du SAGE Boutonne révisé puisque la CLE a validé le principe d'une démarche d'inventaires à l'échelon communal, coordonnés par la structure porteuse du SAGE.

En 2014, trois communes ont associé la cellule d'animation du SAGE à la réalisation d'études relatives aux zones humides.

LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES OU NECESSITANT L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE L'ETAT

- **MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) :**

Le Projet agro-environnemental du SYMBO est arrivé au terme de ses trois années de programmation (2011-2013) à la fin de la campagne 2013.

Compte-tenu du fait que les résultats n'ont pas été à la hauteur des enjeux en ce qui concerne la MAET « limitation de l'irrigation » et au vu de la refonte du dispositif qui s'est opérée en 2014, le SYMBO n'a pas porté de projet agro-environnemental sur l'année 2014¹.

Le bassin versant de la Boutonne étant situé dans son intégralité en Zone d'action prioritaire (ZAP) pour la quantité d'eau, et compte-tenu des enjeux quantitatifs sur le territoire, la structure porteuse du SAGE se fixe toutefois comme objectif de porter un Projet agro-environnemental dans le cadre de la programmation 2015-2020 du FEADER. Ce projet sera construit en lien avec l'élaboration du Contrat territorial multithématique visant à décliner le SAGE de manière opérationnelle sur le bassin versant.

¹ La Région Poitou-Charentes est autorité de gestion du FEADER pour la période 2015-2020. Elle organise donc la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en lien avec les services déconcentrés de l'Etat.

- **Natura 2000**

Site « Vallée de la Boutonne » : Suite à la validation du document d'objectifs (DOCOB) en juillet 2012 et après les désignations du Président du Comité de pilotage et de la collectivité chargée de suivre la mise en œuvre du DOCOB (SMBB), la cellule d'animation du SAGE est associée au suivi de l'animation de ce site Natura 2000.

LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LA TENUE D'UNE REVUE DE PRESSE

De nombreux textes réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2014. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DECLARATION ET D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Depuis décembre 2008 et conformément à la disposition 4.3 du SAGE de 2008, les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis. En 2014, 9 dossiers soumis à déclaration ont été envoyés, dont 2 par les services de la DDTM 17 et 7 par les services de la DDT 79.

III] MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DE LA CLE

En 2014, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représenté 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE, et Emmanuel GARREAU, technicien. En outre :

- Grégoire GUDIN, recruté en avril 2013 afin de renforcer temporairement l'équipe dans le cadre de la révision du SAGE, a terminé son deuxième contrat au mois avril 2014 ;
- Nathalie DESWARTAEGHER a rejoint l'équipe du SYMBO en fin d'année, afin d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat territorial de la Boutonne.

Une grande partie du temps d'animation du SAGE a été consacrée à la révision du SAGE (stratégie, rédaction des documents du SAGE), à l'élaboration du tableau de bord du SAGE, à l'élaboration du Contrat territorial et au suivi de dossiers tels que les inventaires de zones humides sur le bassin versant.

En outre, l'équipe consacre du temps à la tenue et la mise à jour du site Internet du SAGE, au suivi et à la coordination des relevés d'échelles limnimétriques sur le bassin versant et au recueil des données nécessaires à la révision du SAGE, à l'alimentation du tableau de bord du SAGE et à l'élaboration du Contrat territorial, afin d'alimenter la base de données du SAGE.

En termes de charge de travail, on peut procéder au découpage suivant :

- Révision du SAGE (rédaction des documents du SAGE) : 50 % du temps de travail
- Contrat territorial : 10 % du temps de travail
- Tableau de bord : 15 % du temps de travail
- Démarche relative aux zones humides : 5 % du temps de travail

Les 20% du temps de travail restants ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2014 se sont élevées à environ 100 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 60% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 20% de subvention du Conseil régional ;
- 20% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

En outre, en ce qui concerne le poste du chargé d'études pour la révision du SAGE, l'Agence de l'eau et le Conseil général des Deux-Sèvres ont respectivement participé à hauteur de 70% et 10%, les 20% restants correspondant à la part d'autofinancement du SYMBO.

III] BILAN ET PERSPECTIVES

Cette année 2014 a donc été essentiellement consacrée à la révision du SAGE, avec la validation de la stratégie et la rédaction des documents du SAGE. Elle a également été l'occasion de poursuivre l'évaluation environnementale qui doit se dérouler tout au long de la démarche de révision et d'entamer l'évaluation économique de la mise en œuvre du futur SAGE. En outre, le deuxième semestre fut en partie consacré à la préfiguration du Contrat territorial de la Boutonne dont l'élaboration et le suivi seront animés par le SYMBO. Par ailleurs, le tableau de bord 2012 a été validé.

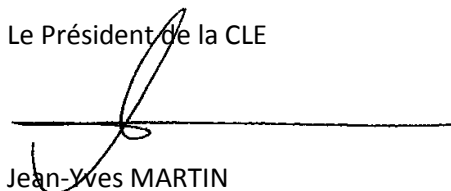
2015 sera consacrée à la phase d'adoption dans le cadre de la révision du SAGE (consultation des assemblée, enquête publique). La validation du tableau de bord 2013, la réalisation du tableau de bord 2014 et les réflexions relatives à la révision de ce tableau de bord du SAGE constitueront une partie importante du temps de travail de la cellule animation du SAGE. De même, le suivi des dossiers jugés prioritaires pour la CLE (gestion quantitative, zones humides, etc.) représentera une charge importante de travail.

Une autre mission de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'ensemble des programmes mis en place sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes dispositions du futur SAGE Boutonne.

A noter que le recrutement d'une animatrice pour le Contrat territorial permettra la bonne progression de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce dernier sur cette année 2015, toujours en lien avec le futur SAGE.

Quant aux actions de communication, elles devront être largement poursuivies, et l'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires toujours plus nombreux.

Le Président de la CLE



Jean-Yves MARTIN